



**AVIS DU
CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR LES RAPPORTS DE LA RÉGION RÉUNION
SUIVANTS :**

- *Bilan d'activités pour l'exercice 2013*
- *Compte administratif pour l'exercice 2013*
- *Compte de gestion pour l'exercice 2013*
- *Bilan 2013 de gestion annuelle AP-AE/CP*
- *Budget région - Affectation du résultat de l'exercice 2013*
- *Projet de décision modificative n° 1 au budget 2014 (budget supplémentaire)*

*Adopté à l'unanimité des présents et représentés
en Assemblée plénière du 4 juin 2014*

***AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT***

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte des rapports suivants sur :

- le compte de gestion pour l'exercice 2013 ;
- le bilan 2013 de la gestion annuelle AP-AE / CP ;
- le budget Région – Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- le projet de décision modificative n° 1 au budget 2014 (budget supplémentaire).

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement formule les avis ci-après sur :

- le bilan d'activité pour l'exercice 2013 ;
- le compte administratif pour l'exercice 2013.

En préambule

Sur la forme :

Le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes », comme il le fait depuis 2010, lors de l'examen de projet de compte administratif du Conseil régional, souligne et apprécie la qualité de la présentation des documents soumis à l'étude, devenus plus lisibles et plus explicites de par l'application stricte des modalités d'utilisation de la M71.

Il relève par ailleurs la volonté de la collectivité régionale de présenter son bilan d'activités pour l'exercice 2013 à l'image de son organisation administrative. Cette présentation qui participe à une plus grande clarté mérite aussi d'être soulignée et encouragée. Toutefois, il note que le bilan proposé s'apparente davantage à celui de la mandature qu'à la seule activité de l'exercice 2013.

Sur un plan budgétaire :

Considérant les indicateurs qui illustrent la situation financière saine de la collectivité régionale pour l'exercice 2013, à savoir :

- « un résultat élevé intégrant le résultat antérieur mis en réserve depuis 2010 pour le financement de la Nouvelle route littorale » ;
- « une progression des recettes de fonctionnement (+ 2,6 %) imputable pour l'essentiel aux subventions perçues de l'Europe » ;
- « une quasi stabilisation (+ 0,3 %) des dépenses globales de fonctionnement réalisées sur l'exercice 2013 par rapport à 2012 » ;
- « un niveau d'épargne brute élevé (149, 4 M €) et en progression (+ 8,9 %) pour le financement des dépenses d'investissement » ;
- « un maintien des dépenses d'investissement à un haut niveau pour soutenir la commande publique et l'emploi local » ;
- « une progression globale des recettes d'investissement (+ 3,5 %) due pour l'essentiel à la réalisation partielle des subventions attendues des communes » ;
- « la poursuite du désendettement de la Région et la préservation de sa capacité à mobiliser de l'emprunt pour le financement de la Nouvelle route littorale » ;
- et enfin « le respect de la Trajectoire d'équilibre adoptée en décembre 2012 » ;

le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » du CCEE prend note de la gestion prudentielle et maîtrisée du budget engagé par la collectivité régionale pour l'exercice 2013. Il relève aussi que cette gestion permettra à la collectivité de dégager une capacité d'emprunt favorable au lancement des grands travaux envisagés, notamment ceux relatifs à la Nouvelle route littorale. D'autant plus que cette capacité d'emprunt est confortée par la note financière « A1 » affectée à la collectivité.

Toutefois, vu qu'une des conséquences de l'emprunt, non la moindre, demeure l'endettement, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » s'interroge sur l'endettement à venir de la collectivité régionale, qui n'apparaît pas encore dans ces documents budgétaires. Il aurait souhaité, d'ores et déjà, avoir quelques enseignements sur ce point et insiste à nouveau auprès du Conseil régional pour qu'il présente un plan prévisionnel pluriannuel de l'endettement de la collectivité, dû notamment au grand chantier de la Nouvelle route littorale et son incidence sur le budget régional à moyen et long terme.

Par ailleurs, le groupe ad hoc « Affaires financières et européennes » note que le Conseil régional ne mentionne rien, dans son projet de compte administratif et bilan d'activités pour l'exercice 2013, sur les contentieux en cours ; à savoir l'abandon du projet de tram-train et sa participation plus importante au sein de la SEMATRA avec l'augmentation du capital d'Air Austral. Aussi, conseille-t'il à la collectivité régionale d'agir avec prudence en la matière et en commençant à établir par anticipation des scénarii de provisions dans l'attente des jugements à venir.

Enfin, il tient à féliciter la collectivité régionale pour la mise en œuvre d'une politique d'apprentissage avec accueil d'apprentis au sein de l'institution. Il souligne la nécessité pour la collectivité d'aller jusqu'au bout de la démarche en favorisant l'insertion professionnelle des apprentis sur leur poste. Il s'agit dans ce cadre de bénéficier a minima d'un juste retour sur investissements.

oooooooo __ oooooo

I. Compte administratif pour l'exercice 2013 du Conseil régional

La commission constate que le montant de la ligne « activités culturelles et artistiques » portant sur les subventions aux associations ne baisse que légèrement (de 4 019 249 € au compte administratif 2012 à 3 876 894 € au compte administratif 2013), le nombre de structures subventionnées n'a pas évolué. Par contre, un grand nombre d'acteurs associatifs subissent une baisse drastique du financement à leur encontre ce qui conduit à leur fragilisation. Est-ce la conséquence d'une nouvelle répartition ?

La commission note que la collectivité régionale a procédé à une augmentation significative de son budget culturel en faveur du patrimoine (de 3 160 966 € au compte administratif 2012 à 7 739 842 € au compte administratif 2013).

II. Le bilan d'activités pour l'exercice 2013 du Conseil régional

La comparaison des comptes administratifs 2012 et 2013 du Conseil régional révèle une nette diminution de financement concernant les secteurs culturels suivants :

- musique : - 30,3 % ;
- théâtre : - 24,2 % ;
- danse : - 32,3 % ;
- arts plastiques : - 26,3 % ;
- audiovisuel : - 21 % ;
- stages et résidences de formation (aides à la professionnalisation) : - 24,3 %.

La Région n'a cessé d'affirmer sa volonté de voir s'opérer une professionnalisation des secteurs artistiques. Paradoxalement, l'on constate, alors même que le nombre d'acteurs entrés dans ce processus augmente, que les dotations affectées sont en forte diminution, entre 20 et 30 %.

Cette diminution de moyens est accentuée par la baisse des financements alloués aux salles de diffusion (- 15,5 %), en limitant leur activité et donc leur implication dans des partenariats (coproductions, diffusions, résidences de création...).

Quant aux autres secteurs culturels, il est impossible de savoir s'ils ont été financièrement impactés dans la mesure où les documents ne fournissent pas l'ensemble des éléments d'analyse nécessaires (montants affectés).

La commission regrette particulièrement l'absence de données chiffrées tant dans le bilan 2012 que le bilan 2013, concernant le poste « organisation d'événements culturels calendaires » au vu de l'ampleur des manifestations concernées.

La commission prend acte de l'effort poursuivi en matière de réduction de la fracture numérique, mais déplore le non accompagnement aux usages qui devrait être un corollaire obligatoire.

En effet, aucune instance ou espace de réflexion n'est aujourd'hui réservé à la place du numérique dans la société réunionnaise, ce qui risque de favoriser une posture de consommateur passif.

AVIS DE LA COMMISSION 2 « ÉGALITÉ DES CHANCES »
Enseignement de la maternelle à l'université, formation professionnelle et apprentissage

La commission observe que le regroupement des différents secteurs « Formation, Éducation, Mobilité, Sport, Culture, Patrimoine culturel et Égalité des chances » adopté pour la présentation du bilan d'activités 2013 apporte une meilleure vue d'ensemble des interventions de la collectivité.

Ses observations et préconisations porteront sur les axes suivants :

I. Accueillir et accompagner les lycéens

• La politique régionale en faveur du patrimoine scolaire : construction

La construction de lycée à taille humaine (1000 élèves au maximum) a toujours été une préconisation forte de la commission. Elle la réitère au regard de la capacité d'accueil prévue pour le futur lycée de Bois de Nèfles et des prévisions du futur schéma directeur des lycées.

Elle incite également la collectivité régionale – en étroite collaboration avec le rectorat – à mieux prendre compte la problématique des classes surchargées en misant sur la partition des établissements, sur un meilleur encadrement des élèves et sur la multiplication des filières. Il est d'ailleurs aujourd'hui admis dans de nombreux rapports que le travail en effectif réduit est un gage de réussite pour les élèves.

Sur le plan financier, elle note que 100 % des AP (13 900 825 €) ont été engagés et des CP (1 370 000 €) réalisés sur l'exercice 2013.

• La gestion matérielle, technique et financière des EPLE¹

La Région a maintenu son effort auprès des établissements d'enseignement pour leur permettre de faire face notamment à leurs charges de fonctionnement (13 903 374 € de CP réalisés au titre de la dotation globale de fonctionnement). Les opérations de réhabilitation avec l'installation de nouveaux équipements (ascenseur, climatisation...) engendrant des coûts supplémentaires de fonctionnement, la commission suggère à la collectivité de veiller à les intégrer à sa dotation financière et à renforcer, au besoin, les équipes mobiles d'adjoints techniques territoriaux ou leurs moyens d'intervention.

En matière de planification, la commission constate avec satisfaction que la dotation d'équipement a permis l'ouverture de nouvelles sections (205 places). Cette intervention est vivement encouragée tant l'élargissement et la diversité de l'offre dans les filières professionnelles (BTS² et en IUT³) évitent aux élèves une orientation par défaut.

En matière de restauration scolaire, la commission note une baisse de 20 000 € par rapport à 2012 dans l'intervention financière de la collectivité. À quoi est-elle due ? Des précisions auraient été bienvenues. La commission espère que cette baisse n'impactera pas la part des familles.

1 Établissements publics locaux d'enseignement.

2 Brevet de technicien supérieur.

3 Institut universitaire technologique.

II. Permettre l'acquisition de compétences et l'accès à l'emploi via la formation professionnelle et l'apprentissage

• L'apprentissage

La collectivité régionale a poursuivi son effort pour pérenniser les postes de développeurs en 2013 et créer des postes d'accompagnement. La commission salue cette initiative. Elle s'interroge cependant sur les moyens dont disposent ces développeurs et accompagnateurs pour faire évoluer positivement le nombre et l'accueil des apprentis dans les entreprises. La faible évolution du nombre d'apprentis (+ 60) de 2012 à 2013 l'interpelle par ailleurs fortement.

• Les dispositifs sectoriels de la formation professionnelle continue

Si la commission note l'appui de la collectivité au développement des différents secteurs d'activités économiques, elle déplore en général le manque de précisions du rapport concernant le nombre de stagiaires, le taux de réussite et l'insertion professionnelle des publics bénéficiaires. Il s'agit là d'indicateurs intéressants pour apprécier l'opportunité et les retombées des actions mises en œuvre.

S'agissant plus particulièrement des formations agricoles, la commission suggère à la collectivité d'intégrer dans ses lignes budgétaires les formations de l'enseignement supérieur qui permettent, outre l'installation agricole, une montée en compétence des professionnels du secteur. Ce financement régional aurait pour effet d'ouvrir des places supplémentaires aux professionnels concernés.

• Les dispositifs transversaux

La démarche de suivi-évaluation enclenchée par la collectivité pour son CPRDFP⁴, aussi bien au plan régional qu'inter-régional (évaluation coordonnée animée par le CNFPTLV⁵) est une initiative que la commission salue tant elle considère le processus d'évaluation comme indispensable pour améliorer le fonctionnement des dispositifs.

De même, la commission souscrit totalement à la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences à laquelle la Région a contribué. La collectivité doit veiller à terme à ce que cette démarche soit élargie à l'ensemble des secteurs d'activités, notamment au secteur public.

• Les investissements : réhabilitation et extension des CFA⁶

La commission souhaiterait savoir si la collectivité a d'ores et déjà intégré dans ses opérations de réhabilitation et d'extension l'augmentation du nombre d'apprentis qu'elle s'attend à accueillir d'ici 2015 dans les centres de formation. Il est bon que tout soit mis en œuvre pour que les nouveaux arrivants bénéficient des meilleures conditions d'accueil (internat) et de travail possibles.

III. Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche

La continuité de l'investissement de la collectivité régionale dans ces secteurs s'observe à trois niveaux : vis-à-vis de l'université de La Réunion (équipements, infrastructures,

4 Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles.

5 Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie.

6 Centre de formation des apprentis.

recherche, soutien de ses composantes, école d'ingénieurs, pôle santé...), des autres formations supérieures ainsi qu'en matière de mobilité.

- **En direction de l'université et des étudiants**

Concernant le soutien aux laboratoires de recherche universitaire, la commission pourrait considérer l'appel à projet comme un succès au regard du nombre de dossiers présentés (75). Elle se demande toutefois si tous ont été soutenus financièrement par la collectivité au titre de l'exercice 2013.

S'agissant de l'accompagnement des étudiants, en particulier des allocations post-doctorales, elle note la multiplication du nombre de post-doctorants recrutés (sept en 2013 contre deux en 2012).

Concernant l'aide attribuée aux étudiants en thèse (25 ARR⁷ en 2013), la commission insiste à nouveau sur la mise en place d'un dispositif de soutien Région-université-partenaires extérieurs pour tous ceux qui n'ont pas la chance de bénéficier de l'allocation régionale. Ce nouvel accompagnement aurait le mérite de ne pas laisser « sur le bord de la route » des étudiants et des travaux qui seraient utiles à la connaissance des sociétés réunionnaise et indianocéanique.

- **Appui aux autres formations supérieures**

Le rapport indique que 14 M € ont été injectés pour 1220 places dans les formations de l'AGCNAM⁸, l'École supérieure d'arts, l'EGCR⁹ et le SUFP¹⁰. Or, le total des montants attribués ne correspond pas, loin s'en faut, à cette somme. La commission aurait souhaité avoir une déclinaison complète de l'affectation de ces crédits.

La démarche de la collectivité, particulièrement volontariste est toutefois conforme à sa politique de soutien à l'excellence et d'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants.

- **Mobilité étudiante**

L'aide à la mobilité étudiante reste une déclinaison forte. Elle concerne l'université avec les programmes d'échanges, novateurs pour les masters 1 – Métiers de l'enseignement avec une expérience en Australie qu'il faut souligner. Mais, outre l'Université de La Réunion, le soutien multiforme de la collectivité a visé nombre d'étudiants souhaitant ou devant faire des études hors de La Réunion. La commission regrette cependant que le projet Erasmus océan Indien n'ait pas encore trouvé de déclinaison.

IV. Encourager la mobilité études et la formation professionnelle

De manière globale, la commission relève avec intérêt le fort investissement de la Région en faveur de la mobilité des jeunes et des adultes. Celui-ci s'est traduit par une augmentation du budget régional de 33 % depuis le début de la mandature.

7 Allocation régionale de recherche.

8 Association de gestion du conservatoire national des arts et métiers à La Réunion.

9 École de gestion et de commerce de La Réunion.

10 Service universitaire de la formation permanente.

V. Favoriser l'égalité des chances

• Dispositif régional de soutien aux jeunes en situation de décrochage

Avec plus de 3500 jeunes sortant du système scolaire sans qualification, ni diplôme, l'intervention de la collectivité aux côtés des acteurs institutionnels est certainement à poursuivre et à encourager. La commission regrette cependant l'absence d'informations sur les opérations programmées¹¹ au titre de l'exercice 2013, à savoir :

- ✓ la réalisation d'un suivi-évaluation des projets soutenus et d'un séminaire d'échange visant à structurer un dispositif plus pérenne ;
- ✓ l'expérimentation avec le rectorat d'un « micro-lycée ».

Le bilan ici présenté est presque à l'identique voire plus succinct que celui rédigé pour l'exercice 2012.

• Lutte contre l'illettrisme

La commission déplore ici aussi le manque de visibilité et le déficit d'informations sur les actions soutenues par la collectivité régionale alors que la lutte contre l'illettrisme a été déclarée grande cause nationale en 2013.

• Aide à l'acquisition de manuels scolaires

La commission souhaite vivement que la collectivité puisse offrir à terme la gratuité des manuels scolaires aux familles.

S'agissant du dispositif actuel, elle tient à souligner que s'il fonctionne, c'est aussi grâce à l'engagement des parents bénévoles.

• Plan Ordinateur Portable (POP)

L'année 2013 a vu la poursuite des travaux d'infrastructures dans les lycées avec une interconnexion à haut débit et l'installation de bornes wifi sécurisées. Pour apprécier l'avancée des travaux et surtout l'efficacité du POP, il aurait été cependant intéressant, à l'instar des indications financières, de présenter un bilan de cette phase d'équipement et de l'utilisation de l'ordinateur, notamment dans l'enceinte des lycées.

Pour plus de « cohérence et de pertinence » selon les termes mêmes de l'évaluation, la commission insiste une nouvelle fois pour qu'on associe l'ensemble des personnels des lycées et les associations de parents d'élèves à la mise en œuvre du dispositif.

VI. Accompagner les territoires dans la relance de la commande publique

• Bâti scolaire du premier degré

Grâce à l'intervention financière de la collectivité, 19 projets de réhabilitation et de remise aux normes ou de construction ont pu être engagés en 2013 en faveur des écoles du premier degré, pour un montant de 8,4 M €. La commission encourage la Région à poursuivre ce programme de réalisation et de modernisation des écoles.

¹¹ Cf. orientations et projet de budget primitif 2013 (rapports sectoriels).

I. Sport

À la lecture du rapport sectoriel, il apparaît que les réalisations en 2013, ont été globalement conformes aux orientations budgétaires déclinées par la collectivité, pour cet exercice.

Sur le plan budgétaire, il est fait état de la réalisation d'une enveloppe de 2,2 millions d'€ consacrée aux ligues et comités sportifs. Cette enveloppe s'inscrit en cohérence avec l'autorisation d'engagement de 2,88 millions d'€, budgétisée pour 2013¹² au titre de la subvention dans les domaines sportifs et socio-éducatifs.

La commission aurait toutefois souhaité mieux appréhender les modalités d'interventions de la collectivité ainsi que le régime d'attribution des subventions.

La commission constate que ce bilan d'activités pour le secteur sportif, ne fait pas la moindre mention du projet de mise en œuvre d'un agenda 21 du sport, qui pourtant, avait été annoncé dans les orientations budgétaires pour l'exercice 2013. Considérant l'importance de cette démarche, notamment en termes de définition des orientations, un point d'étape aurait été appréciable.

De même, la commission note que ce bilan ne comporte aucune indication sur le Schéma régional des équipements sportifs (SRES) lancé en octobre 2012 et dont le rapport final était prévu pour février 2013. C'est du moins ce qui était annoncé dans le projet de budget primitif pour l'exercice 2013. La commission souhaite, au regard des attentes exprimées par l'ensemble des acteurs du secteur autour de l'élaboration de ce document directeur, que la démarche de la collectivité puisse aboutir rapidement.

La commission constate avec satisfaction, le maintien en annexe du document budgétaire et comptable, de la liste détaillée des concours attribués à des tiers, aussi bien en section de fonctionnement que dans celle liée à l'investissement. Ce document participe à une plus grande lisibilité et à la nécessaire transparence qui doit prévaloir en matière d'octroi de subvention.

II. Socio-éducatif

- **Classes transplantées**

La commission prend bonne note de la démarche de la collectivité régionale qui déclare avoir maintenu, de manière volontaire, son soutien au dispositif de classes transplantées, à la différence des autres partenaires et bien que cela se situe au-delà de ses obligations légales. La commission « cohésion sociale » du CCEE ne peut qu'être sensible à ce positionnement et y apporter son plus ferme soutien. Elle rappelle que ce dispositif représente un temps éducatif à part entière et constitue également un outil en faveur de la création du lien social.

Un rapport de l'Éducation nationale¹³ met bien en valeur le fait que la classe de découverte (dite aussi classe transplantée) constitue « *un temps fort majeur de la scolarité d'un élève. Au-delà de la découverte et de l'immersion dans un milieu et dans des activités méconnues, la*

12 Projet de budget primitif pour l'exercice 2013

13 Rapport rédigé par Mmes Caroline CANTALUPI et Marie-Pierre DESGEORGES, CPC EPS.

classe de découverte apporte à la classe un vécu commun irremplaçable qui influe durablement et positivement sur les relations entre élèves et avec le maître. Elle est un vecteur d'apprentissages scolaires mais aussi de vie sociale ».

Au regard du contexte social local, il semble primordial pour la commission, de préserver les dispositifs qui, de près ou de loin, œuvrent dans ce sens et ce, dès le plus jeune âge.

- **Économie sociale et solidaire**

Dans la section « Économie générale » du bilan d'activité¹⁴, au titre des actions de la collectivité en faveur du développement de l'Économie sociale et solidaire, il est indiqué que l'année 2013 a été marquée par la mise en place, par la collectivité, du dispositif « Emplois d'avenir ». Celle-ci s'est engagée à cofinancer 1000 postes de travail pour les années 2013 et 2014, selon la répartition suivante : 750 « Emplois d'avenir » pour les entreprises du secteur marchand et 250 « Emplois d'avenir » en faveur des associations des domaines économiques et touristiques.

Au 31 décembre 2013, la Région cofinçait 390 « Emplois d'avenir » dans le secteur marchand et 238 « Emplois d'avenir » dans le secteur non-marchand pour un total de 628 postes cofinçés. Aussi, au regard de l'engouement suscité par ce dispositif au niveau du secteur non-marchand, et du quota important de postes, non encore utilisés sur le secteur marchand, la commission suggère l'ouverture de ce dispositif aux associations des domaines sportif, culturel et socio-éducatif.

14 P.132 du bilan d'activités de la Région Réunion pour l'exercice 2013, secteur « Économie générale », paragraphe « favoriser de nouvelles formes d'entrepreneuriat avec le développement de l'économie sociale et solidaire ».

AVIS DE LA COMMISSION 4 « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »
Aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme

I. Aménagement et développement local

• Routes, transports et déplacements

↳ Routes

La commission réitère une proposition faite depuis plusieurs années par le CCEE : celle de la création d'un Office de la route dont la mission principale serait d'imaginer et de réaliser un Plan de circulation sur tout le territoire de l'île, regroupant les différents niveaux de compétence en matière routière : nationale, départementale, communale et forestière.

↳ Déplacements

Concernant la politique de la collectivité régionale en matière de déplacement, la commission relève à travers ce bilan, que des évolutions significatives ainsi que, dans certains cas, des avancées réelles ont été enregistrées au niveau des différents projets de la mandature :

- Programme Trans éco express (TEE) ;
- Schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT) ;
- Réseau régional de transport guidé (RRTG) ;
- Plan de déplacements inter-administrations (PDIA) ;
- Plan régional vélo (PRV).

La commission exprime son adhésion à cette démarche, dans la mesure où celle-ci devrait être en mesure d'offrir à moyen terme, une alternative à la politique du « tout automobile », vœux maintes fois réitérés par le Conseil dans ses différents avis¹⁵.

• Énergies

La commission note avec satisfaction que les programmes d'actions en matière énergétique prévus dans les orientations budgétaires pour l'exercice 2013 ont été globalement réalisés.

↳ Actions transversales

La commission souligne l'implication financière et technique de la collectivité régionale dans la mise en œuvre et l'accompagnement de projets portés par la société publique locale Énergies Réunion tendant à l'utilisation rationnelle des ressources. Aussi, espère-t-elle que le soutien à cette structure soit pérenne.

Par ailleurs, la commission note l'effort de la collectivité sur le dossier relatif à la transition énergétique. Elle relève qu'un débat a été organisé avec l'appui technique et logistique de la Direction de l'équipement de l'aménagement et du logement, mais regrette que le document soumis à consultation ne fasse l'objet d'aucune préconisation en la matière. Cela aurait sans doute permis à la commission de connaître les perspectives et les enjeux qui se profilent à l'horizon 2030.

S'agissant des énergies intermittentes, la commission prend acte de l'effort de la Région d'explorer le plus grand nombre de ressources énergétiques : biomasse, photovoltaïque,

¹⁵ Avis du CCEE sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour les exercices 2013, 2012, 2011, 2010.

hydroélectricité... Contrairement à ce qui a été annoncé dans les orientations budgétaires¹⁶ pour l'exercice 2013 en matière d'éolien, la commission s'étonne que celui-ci n'apparaisse pas dans le bilan d'activités.

De plus, en matière hydraulique la commission souligne la volonté de la collectivité de poursuivre l'exploitation de ses centrales. Elle rappelle que l'hydroélectricité est une source d'énergie renouvelable présentant un intérêt particulier en termes d'ajustement de l'offre et de stockage. À cet effet, elle note que des travaux de réhabilitation et de modernisation de la micro centrale hydroélectrique du Bras des Lianes ont été effectués. Elle souhaite que le délai de mise en route soit le plus proche de l'échéance initialement prévu.

Aussi, elle s'étonne que le projet STEP¹⁷ programmé dans les orientations budgétaires ne soit pas mentionné dans le bilan d'activités alors que la collectivité s'est attachée à soutenir de nombreuses initiatives visant à valoriser la ressource hydraulique dans ses différents aspects.

Enfin, dans un autre domaine, la commission relève que la Région est intervenue pour baisser le prix de la bouteille de gaz, soit au seul et unique prix de 15 €. Cet effort s'est concrétisé par un soutien financier de 10 000 000 €, réparti à parité entre la Région et le Département. La commission souhaite que cette participation consentie reste strictement exceptionnelle.

- **Tourisme**

- ↳ Constat

Les résultats 2013 sont décevants (baisse de la fréquentation touristique de l'île par les touristes extérieurs de près de 7 %¹⁸) au regard des efforts financiers entrepris par la collectivité. Il n'en reste pas moins que le secteur du tourisme demeure un espoir pour la jeunesse, l'emploi local et les entreprises.

Compte tenu du caractère transversal du tourisme, le mode de gouvernance joue un rôle central devant permettre à chaque acteur de prendre ses responsabilités au service du projet touristique, étant entendu qu'il soit partagé par tous, de l'échelon local, régional jusqu'au national.

Pour cela, la collectivité régionale, chef de file en matière de tourisme, doit renforcer et encourager les formes de collaboration avec ses partenaires publics et privés.

Placer le Réunionnais au cœur de la stratégie touristique, en encourageant et en soutenant les investissements en matière d'aménagement et de services, doit faire partie des priorités d'action.

Enfin, la commission rappelle l'importance d'une politique de desserte aérienne au service du développement du tourisme à La Réunion. Plus particulièrement, elle s'interroge sur l'impact de l'arrêt des dessertes de l'île à partir des villes de provinces sur la fréquentation touristique en 2013.

- ↳ Faire émerger des produits uniques, spécifiques et valorisant notre île

Dans cette rubrique, il est indiqué que compte tenu du très faible taux de réalisation constaté et du nombre peu élevé de projets privés accompagnés, la mesure de soutien relative au pilotage et à l'animation des « Villages créoles », ne sera pas reconduite dans le cadre de la programmation des fonds européens 2014-2020.

16 Orientations budgétaires 2013, p. 39.

17 Stockage marine par pompage.

18 Enquête INSEE Partenaires n°30 - avril 2014 : 416 000 touristes extérieurs en 2013 contre 446 500 en 2012.

À ce propos, la commission souhaite préciser qu'il lui semble que ce dispositif ne se résume pas aux projets privés d'investissement et que d'autres actions au niveau du « mix-marketing »¹⁹, ont été menées depuis le lancement de ce programme, notamment au niveau du produit, de la promotion et de la commercialisation. Aussi, l'abandon de cette mesure de soutien paraît prématuré, au regard du caractère unique et spécifique du projet « Villages créoles » et, ce notamment de la nécessaire mise en valeur de la culture des hauts de l'île.

La commission suggère que le retrait envisagé de cette mesure de soutien de la programmation européenne, soit substituée par une prise en charge dans le cadre des crédits régionaux. Ceci afin de ne pas perdre le bénéfice des actions menées grâce à ce dispositif et surtout, de permettre à ce projet d'atteindre sa phase de maturité, nécessairement longue, dans le contexte de développement des Hauts de l'île.

↳ Renforcer la présence de La Réunion sur les marchés locaux et étrangers

Dans le bilan des actions entreprises sur cet axe stratégique, la commission constate que paradoxalement, aucune véritable action n'est mise en œuvre en direction du marché local. Pourtant, malgré l'absence flagrante de statistiques dans ce domaine, tous les acteurs touristiques s'accordent à reconnaître l'importance de ce marché pour leur secteur d'activités.

Aussi, la commission propose de comptabiliser dorénavant dans les statistiques, les touristes réunionnais, comme des touristes à part entière dans leur île, et de mener une vraie politique touristique vers ce marché à forte valeur ajoutée et dont le potentiel est encore peu exploité.

↳ Aménagement à long terme de la RN 5 route de Cilaos

La commission relève que des études visant à examiner les possibilités d'amélioration des conditions de sécurité et du niveau de service de la RN5 route de Cilaos, en limitant les aléas géologiques tout en intégrant la dimension touristique de l'itinéraire, sont menées actuellement. Il est par ailleurs indiqué que le projet qui a recueilli un avis favorable de la part des maires des deux communes (Cilaos et Saint-Louis), a fait l'objet d'un dossier d'enquête préalable à la DUP²⁰ qui a été déclaré irrecevable par l'État, en juin 2013. La commission aurait souhaité plus de précisions sur les motifs du rejet. Considérant qu'il s'agit du seul itinéraire routier desservant un site touristique réunionnais majeur, la commission souhaite que la collectivité puisse présenter un nouveau dossier levant toutes les réserves émises, afin que ce projet aboutisse dans les meilleurs délais.

19 L'expression 'Mix Marketing' est l'une des plus employées en marketing. Le marketing mix (ou plan de marchéage) est également connu sous le nom des '4 P' c'est-à-dire : produit, prix, place (distribution) et promotion (communication). C'est l'ensemble des outils dont l'entreprise dispose pour atteindre ses objectifs auprès du marché-cible (*Kotler & Dubois*).

20 Déclaration d'utilité publique.

AVIS DE LA COMMISSION 5 « CADRE DE VIE »
Environnement, biodiversité, patrimoine naturel, Recherche

I. Environnement

- **Biodiversité marine et écosystèmes marins**

Pour l'année 2013, la commission constate avec satisfaction que la collectivité a doublé son aide financière pour Globice, passant de 26 500 € à 56 000 €. Cependant, elle aurait souhaité un effort plus conséquent en faveur de l'association Abyss (30 850 €) au regard de son rôle fondamental dans la sensibilisation auprès du grand public sur les dangers menaçant les cétacés dans la zone océan Indien.

La commission note l'implication technique et financière de la collectivité dans la jeune association GRANDDIR²¹, dont l'objectif est de fédérer, de rassembler les acteurs de l'environnement et du développement durable autour de projets transversaux.

Elle prend acte également de l'adhésion de la collectivité aux associations Rivages de France, Réserves naturelles de France, Association nationale des élus du littoral. La commission espère que la Région pourra bénéficier des accompagnements et de l'appui technique des services proposés par ces structures.

Enfin, s'agissant de la « gestion du risque requin », la collectivité s'est impliquée pour l'année 2012 à hauteur de 226 456 €²². Tout en reconnaissant l'impact du phénomène requin sur les activités touristiques, la commission note l'importance de l'enveloppe allouée aux projets ad hoc qui avoisine 600 000 €²³.

- **Biodiversité et écosystèmes terrestres**

S'agissant de la lutte contre le risque incendies, la commission salue le financement volontariste de la collectivité de 20 postes d'écogardes pour un montant de 600 000 €. Même si elle reconnaît que le risque incendie est retombé suite aux épisodes pluvieux de 2013, elle souhaite que la collectivité reste vigilante sur ce dossier, et préconise une pérennisation de ces contrats par l'autorité compétente.

II. Recherche – Innovation

- **Secteur économie générale : Axe La Réunion, terre d'innovation**

- ↳ **Proposer une nouvelle politique de développement de l'innovation**

La commission salue l'implication de la collectivité en la matière et l'incite à poursuivre cette politique en mettant des moyens supplémentaires sur les deux items et en soutenant de façon plus importante les organismes d'animation et d'accompagnement de l'innovation, en

21 Groupement régional des acteurs de l'environnement pour le développement durable à l'Île de La Réunion.

22 36 456 € : études ; 40 000 € : séminaire ; 150 000 € : co-financement dans le programme CHARC

23 250 000 € : mise en œuvre de projets ; 110 000 € : soutien à la Ligue réunionnaise de surf ; 40 000 € : soutien au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion ; 40 000 € : sécurisation des baigneurs sur les plages de Roches noires et Boucan canot ; 150 000 € : co-financement dans le programme CHARC.

particulier le Pôle de compétitivité Qualitropic, seul pôle de compétitivité de l'outre-Mer français.

- **Secteur Recherche-Innovation**

La commission salue aussi la présentation faite dans ce bilan d'activités, qui a regroupé dans un même chapitre la quasi-totalité des actions concernant l'innovation et la recherche. Cette présentation, précédemment sollicitée par le CCEE, permet d'avoir une analyse plus aisée des interventions de la collectivité dans ces domaines. Pour apprécier toutefois plus finement la participation financière de cette dernière et surtout son effet levier vis-à-vis des fonds européens, il serait opportun de préciser aussi le montant des co-financements obtenus.

La collectivité rappelle que « l'innovation est considérée comme l'unique stratégie permettant la croissance économique de nos pays » et donc de La Réunion. La commission adhère à cette affirmation, la notion d'innovation renvoyant à l'ensemble des activités (culturelles, éducatives, environnementales, sociales, techniques, scientifiques...) de la société réunionnaise. Même si elle reconnaît la volonté affichée de la collectivité en la matière, elle souhaiterait cependant que des efforts supplémentaires soient faits dans le cadre du PO 2014-2020, d'autant plus que c'est une des priorités affichées par l'Union européenne. Elle attend donc un engagement plus fort de la Région dans ce domaine.

↳ Axe 1 - Gouvernance de l'innovation et Axe 3 - Les filières prioritaires

La commission prend acte de l'évolution de la gouvernance qui a eu lieu en 2013.

L'élaboration de la S3²⁴ donne un cadre et détermine des priorités au nombre de quatre (bioéconomie, tourisme, énergie, TIC). La commission souhaite en outre que des projets innovants, présentés et/ou soutenus par des opérateurs économiques mais ne se rattachant pas à ces priorités, puissent faire malgré tout l'objet d'une aide de la part de la collectivité et de co-financements européens.

↳ Axe 2 - Promotion et accompagnement de l'innovation

La commission note que les différentes actions sont en cohérence avec les orientations de l'exercice.

Concernant le soutien apporté aux jeunes au travers des allocations régionales de recherche et des allocations post-doctorales, elle renouvelle sa demande de voir la collectivité intervenir plus fortement.

Elle constate également le soutien apporté aux programmes de recherche, en particulier à ceux menés par les laboratoires de l'Université de La Réunion mais regrette l'absence de détails sur leur mise en œuvre, comme cela est le cas pour les programmes du CIRAD (p. 173-174).

24 Stratégie de spécialisation intelligente.